Le Dictionnaire français de Richelet

par

Thierry Laisney,

Mezetulle, 10 janvier 2024

URL : ***https://www.mezetulle.fr/le-dictionnaire-francais-de-richelet/***

Tombé par hasard sur l'une des toutes premières éditions (1685) du tout premier dictionnaire monolingue en français, je l'ai lu de A à Z et j'ai tenté de dégager certains traits d'un ouvrage qui connut un immense succès et qui est considéré comme un précieux instrument de connaissance de la langue du XVIIe siècle.

Sommaire

1. Usages
2. Orthographe et grammaire
3. Sens perdus, expressions oubliées
4. Conceptions du monde
5. Notes

Le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses*, dont la première édition date de 1680[1], est dû à l'homme de lettres César-Pierre Richelet (1626-1698). Il a paru à Genève, l'Académie française jouissant alors d'un privilège qui interdisait que fût publié en France un autre dictionnaire que le sien. Le dictionnaire de Richelet sera suivi de peu

du *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) et de la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694). L'auteur s'y est donné pour but « de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment nôtre Langue ». Les sens figurés y sont précédés d'un astérisque, et une croix devant un mot ou une expression signale que ce mot ou cette expression relève du style simple, du comique, du burlesque ou du satirique. Richelet tient à ce que son lecteur sache à quel métier, à quelle activité se rattache l'emploi de tel ou tel mot. Parmi des dizaines d'autres, on trouve ainsi des termes : d'arracheur de dents, d'augustin déchaussé, de bourreau de Paris, de commis aux caves, de danseur de corde, de doreur sur tranche, de faiseuse de point et de dentelle, de gens qui nourrissent des pigeons à la main, de marchand de blé de dessus les ponts de Paris, de mouleur de bois, de personne qui travaille en dentelle, de philosophie chimique, de tailleur de pierre…

Le dictionnaire de Richelet est plein de définitions plutôt techniques, le cheval en est en quelque sorte le personnage principal, on sait tout des raffinements de son harnachement ou des pathologies qui peuvent l'affecter. Certains articles donnent lieu à des développements encyclopédiques (le plus long est consacré à la *question*, au sens de supplice). Quelques mots un peu trop « libres » ne sont définis qu'en langue latine. La circularité propre aux dictionnaires est parfois caricaturale (un *mur* est une muraille et une *muraille* un mur ; un *mont* est une montagne et une *montagne* un mont). Les auteurs auxquels est emprunté le plus grand nombre d'exemples sont d'Ablancourt, Balzac (Guez de), La Rochefoucauld, Maynard,

Molière, Pascal, Patru, Saint-Amant, Sarasin, Scarron, Vaugelas, Voiture. Parmi les vivants : Benserade, Despréaux (Boileau), La Fontaine, Ménage et Racine. À l'occasion, un écrivain peut être égratigné : « Feu La Serre de burlesque mémoire a fait plusieurs volumes qui vont tous à la chaise percée. » Richelet ironise également sur le retard de l'Académie à produire son dictionnaire.

Usages

Le dictionnaire de Richelet se veut un dictionnaire du bon usage. Mais qu'est-ce que le « bon usage » ? Richelet cite une définition qu'il reprend à son compte, celle de Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française* (1647) : « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du tems ». Aussi rejette-t-il le « langage grossier » que constituent les divers patois. Certains mots, selon Richelet, ne sont plus très utilisés. On apprend que *certes* « commence à vieillir », que *mésaventure* est un « mot vieux & qui ne se dit guère ». « *Ploier* est si vieux qu'il n'en peut plus. » D'autres ne s'emploieraient tout simplement pas, mais on se demande pourquoi dans ce cas Richelet les inclut dans son dictionnaire : *dévouloir*, *indisputable*, *intolérance*, *quadragén aire aire*. De *locution*, il nous est affirmé que « ce mot ne se dit pas ordinairement, mais il est François ». Certains ne sont « pas encore en usage » ou il faut attendre qu'ils soient un peu mieux établis : *inexplicablement*, *intarissable*. D'autres enfin se disent mais ne s'écrivent pas : *étourderie*. Pour dire la femme d'un médecin, quelques personnes

emploient le mot *médecine* : « Ces personnes parlent comme les Provinciaux qui ne savent pas parler. »

Il arrive souvent que plusieurs usages soient en rivalité. « Le peuple de Paris dit *ostination*, mais les honnêtes gens disent et écrivent *obstination*, & il n'y a point à balancer là-dessus, il faut parler comme les honnêtes gens. » Mais, le cas échéant, il faut aussi savoir écouter « les habiles gens sur les choses de leur profession ». Le mot *lapine* offre un bon exemple de cette concurrence des usages : « Quelques-uns des plus habiles de la langue condamnent le mot de *lapine*, & prétendent qu'on doit dire *femelle de lapin*. Néanmoins, comme *lapine* est dans la bouche de plusieurs Dames qui parlent bien, je ne le condannerois point surtout en parlant, ou dans le stile le plus simple. »

L'usage de certains mots est restreint à un domaine ou un registre particulier. Par exemple, *lubricité* « ne laisse pas d'être François, mais son usage n'est que dans le satirique, le burlesque & le comique » ; *décéder* « est plus du Palais que du beau langage ». On apprend avec étonnement que *délectable* « ne se dit qu'en des matières philosophiques ». Parfois, c'est son emploi dans une œuvre littéraire fameuse qui justifie l'utilisation d'un mot : ainsi de *quasi* (rival de presque), présent dans *La Princesse de Clèves*. D'une façon générale, Richelet considère, comme Vaugelas avant lui, que le maître de la langue est l'usage, même quand il contredit la raison, même quand il paraît fautif : *communis error facit jus*. Il pointe l'affectation qui menace les « puristes ».

Orthographe et grammaire

Richelet est un partisan de la simplification de l'orthographe. Il indique dans son Avertissement qu'il a retranché de certains mots des lettres – des consonnes doubles, notamment – qui ne se prononcent pas et ne font qu'embarrasser « les Étrangers, & la plupart des Provinciaux ». Il écrit ainsi *ataquer* ou *dificulté*. De la même façon, il préfère *f* à *ph*, *i* à *y*, préconise qu'on supprime le *h* dans de nombreux mots (*cronique*, *exorter*, *téologie*). Il préférerait qu'on écrive *fan* et *pan* plutôt que *faon* et *paon*. Contrairement à l'Académie, il ne tient pas à conserver les lettres « étymologiques » (il opte pour *avocat* et non *advocat*). Il substitue l'accent circonflexe au *s* qui rend la syllabe longue et ne se prononce pas (*tempête* et non *tempeste*). Mais Richelet précise qu'il ne souhaite pas bousculer l'usage et qu'il ne prétend prescrire de lois à personne. Il se déclare favorable à l'orthographe « qui n'est ni vieille, ni tout à fait moderne, parce que c'est la plus raisonnable & la plus suivie ».

Pour ce qui est de la grammaire, Richelet, comme beaucoup d'auteurs de son époque, a du mal à se défaire du latin, c'est-à-dire des déclinaisons. Ainsi, *après*, *chez* ou *contre* sont, selon lui, des prépositions qui régissent l'accusatif. *En* est une préposition qui peut régir l'accusatif ou l'ablatif (*aller en Espagne ; demeurer en France*). *Jusque* est une préposition qui régit le datif. Nos « locutions prépositionnelles » obéissent au même régime : *au-delà* ou *en dépit* sont des prépositions requérant le génitif (puisqu'elles sont suivies de « de »). Pour Richelet, la préposition est donc un mot « qui se met devant un nom substantif & qui en régit quelque cas ». *Du* est un « article qui marque le génitif ou l'ablatif

singulier masculin » (c'est alors ce que nous appelons aujourd'hui un article contracté : *de + le*). *Du* est aussi un « article qui marque quelquefois le nominatif & l'accusatif ». Richelet donne les exemples suivants : *C'est du pain ; Donnez-moy du vin* (c'est ce que nous appelons un article partitif).

Il règne d'ailleurs un certain désordre dans la classification des mots dans une catégorie grammaticale (« partie d'oraison », disait-on alors) déterminée. Par exemple, *ce* est vu comme un pronom démonstratif (cette confusion n'est pas propre à Richelet), *chacun* comme un adjectif, *chaque* comme un « pronom adjectif, qui veut dire chacun », *pourtant* comme une conjonction. Richelet hésite sur le point de savoir si *chut* est un adverbe ou une interjection. *En effet* (locution adverbiale) serait une « sorte de conjonction », *faute de* (locution prépositionnelle) une « espèce d'adverbe ». Quand on ne sait pas trop dans quelle classe ranger un mot, le terme de « particule » est commode mais plus qu'imprécis : il s'applique aussi bien aux articles qu'aux conjonctions et autres prépositions, et même au préfixe *re-*. *En* serait une « particule relative » dans une phrase comme « il *en* mourra ». Plus grave, Richelet confond *le* article et *le* pronom. (Un oubli notable dans le *Dictionnaire* : il n'y a pas d'entrée pour le mot « pronom ».)

À l'époque de Richelet, les verbes se répartissent essentiellement entre verbes *neutres* (nos verbes intransitifs et transitifs indirects) et verbes *actifs* (nos transitifs directs). Jusque-là, rien de particulier dans le *Dictionnaire*. Plus discutable, tout verbe réfléchi (pronominal) est présenté ici comme un verbe « réciproque ».

Or, parmi les verbes pronominaux, certains seulement ont un sens réciproque : on ne peut pas mettre sur le même plan *s'enfuir* et *se battre*. Les verbes (relativement rares) dont les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire *être* (*devenir*, *tomber*, etc.) sont, selon Richelet, des verbes *neutres passifs*, ce qui crée une confusion regrettable avec le présent à la voix passive : il y a peu de rapport entre *je suis parti* et *je suis poursuivi*. Quant aux locutions verbales, elles sont mal établies à l'époque, et Richelet voit un adverbe dans le mot *fort* faisant partie de la locution « *se faire fort* de quelque chose ». D'autre part, certains verbes aujourd'hui intransitifs étaient « actifs » du temps de Richelet : « chien qui aboie tout le monde ». L'inverse est vrai, bien sûr.

Sens perdus, expressions oubliées

Parfois, le sens s'est affaibli d'hier à aujourd'hui. Dans le dictionnaire de Richelet, une *bourde* est un mensonge. Un *énergumène* est un possédé du Démon. L'*étonnement* était de l'épouvante, la *méconnaissance* de l'ingratitude. *Taquinerie* était synonyme de vilaine avarice. *Formidable* conservait son sens étymologique de « redoutable » – Richelet définit imprudemment l'étymologie comme la « véritable signification & origine d'un mot ». *Énerver*, c'était affaiblir beaucoup ; *intimider*, épouvanter. Parfois (plus rarement), le sens s'est renforcé ou a pris un caractère péjoratif. L'adjectif *méchant*, très couramment employé au XVIIe siècle, ne signifiait pas « cruel » mais « qui ne vaut rien ». Un *malotru* était un « pauvre malheureux ». *Licencier* quelqu'un, c'était lui donner la permission de se retirer. Être *sournois* signifiait être

d'humeur sombre. Une *vicissitude* était un simple changement. *Brutaliser* (verbe intransitif à l'époque) voulait dire « se divertir amoureusement ». À l'inverse, certains mots autrefois péjoratifs ont perdu ce caractère. Un *cadeau* était une « chose spécieuse & inutile » ; un *visionnaire*, quelqu'un « qui se met des chimères dans la tête » ; être *volontaire*, c'était vouloir ne faire que ce qui nous chante.

Dans d'autres cas, le sens s'est étendu d'hier à aujourd'hui. Une *hémorragie* était une « perte de sang par le nez ». Un *ingénieur*, un « matématicien qui fait principalement l'art de l'Architecture militaire ». *Rétorquer*, un verbe qui s'emploie entre philosophes. Il y a encore d'autres types de changements de sens. *Bouquiner*, dans le *Dictionnaire*, c'est chercher de vieux livres (qu'on ne lira peut-être jamais) ; *dévisager* signifie « défigurer » ; *livide*, « noir à cause de quelque coup ». *Être confisqué*, c'était ne plus avoir de santé. Le verbe *écarquiller* « se dit en parlant des jambes ». Parfois, le sens d'hier et celui d'aujourd'hui sont opposés. *Trahir ses sentiments*, c'est pour Richelet dire le contraire de ce qu'on pense (la polysémie de « trahir » explique cet antagonisme). Un *amant transi* est un « amant froid & qui n'a pas beaucoup d'amour ». Une expression, souvent utilisée aujourd'hui, avait à l'époque un sens bien différent : *tirer son épingle du jeu* signifie, dans le *Dictionnaire*, « se retirer sans bruit d'une afaire où l'on avoit fait mine de vouloir entrer ».

On rencontre dans le *Dictionnaire* de nombreuses expressions savoureuses qui n'ont plus cours. Plutôt que de

les énumérer, j'essaie de les insérer dans un petit texte uniquement destiné à les mettre en relief :

Il y a longtemps que j'ai les Alpes sur le dos[2], et désormais mon temps a plié bagage. Je suis marié mais je crains que la cour des aides ne soit pas loin[3] ; peut-être même suis-je déjà de la grande confrérie[4]. J'aimerais en parler mais j'ai peur de me confesser au Renard. Je viens d'ailleurs de rencontrer quelqu'un dont je me méfie. Redoutant que sa bourse ait le flux, il est dur à la desserre. Il écorcherait un pou pour en avoir la peau, il traite de Turc à Maure. J'ai l'impression qu'il y a de l'ordure dans sa flûte[5]. Est-ce qu'il ne sentirait pas le fagot, est-ce qu'il ne filerait pas sa corde ? Mais je juge peut-être sur l'étiquette du sac, je fais peut-être d'une mouche un éléphant. Toujours est-il qu'il ment comme une oraison funèbre. Je rêve d'un ami qui n'aurait ni si, ni mais, qui ne se couvrirait pas d'un sac mouillé, qui ne saignerait pas du nez[6], qui ne remédierait pas aux difficultés avec de la moutarde après dîner. Mais je lui donnerais sans doute de la tablature[7] ; à laver la tête à un âne on y perd sa lessive. Invité l'autre jour chez une bête épaulée[8], je suis allé pêcher pour elle deux ou trois membres de la troupe écaillée. Sa demeure, cependant, est le ventre de ma mère[9]. À peine m'eut-on versé le vin de l'étrier, un vrai chasse-cousin, que, loin de me contenter de soupirs de Bacchus, j'ai écorché le renard. À tel point que j'ai cru rendre à la nature le dernier tribut que tous les hommes lui doivent, comme si un trousse galand était en train de m'emporter. Adieu la valise ! Voilà, mon récit s'achève, j'espère ne pas avoir chanté la chanson du ricochet et ne pas avoir donné de soufflet à Ronsard.

Conceptions du monde

Au chapitre des préjugés, on remarque que, pour Richelet, les Normands, les habitants du Dauphiné et les Italiens ont en commun d'être fourbes. Au sens figuré, un arabe est un usurier, quelqu'un de sordide. L'expression *les troupes basanées* désigne les Espagnols. Le mépris à l'égard du « petit peuple » (« toute la racaille d'une ville ») et des provinciaux est manifeste. Le *Dictionnaire* n'est pas exempt de misogynie. Au gré des exemples qu'il comporte, les femmes sont présentées comme changeantes, manquant de discrétion, trompeuses, intéressées, vindicatives, fourbes et légères. Et d'abord, qu'est-ce qu'une femme ? Une « créature raisonnable faite de la main de Dieu pour tenir compagnie à l'homme ». « Les femmes font pour l'ordinaire enrager les pauvres maris. » À noter, cela dit, que « le meilleur mari du monde n'est bon qu'à noyer ». Autre idée préconçue, énoncée à plus d'une reprise, la médecine est l'art de tuer les hommes impunément. On peut s'étonner, par ailleurs, que la poésie soit la plus dangereuse des folies et que la musique ait pour fin de nous faire travailler avec plus d'ardeur.

La définition que Richelet donne de l'*aristocratie* semble refléter ses préférences : « Forme de gouvernement où commandent les plus honnêtes gens, & qui sont le mieux instruits des loix & des mœurs de l'État. » Celle de l'adjectif *bourgeois* est révélatrice : « Qui n'a pas l'air de Cour, qui n'est pas tout à fait poli, trop familier, qui n'est pas assez respectueux. » Richelet ne dit rien, cependant, contre la démocratie, une « forme de gouvernement où les charges se donnent au sort ». Quant à la *République*, ce mot désigne un « *État libre* qui est gouverné par les principaux du peuple

pour le bien commun de l'État ». Richelet distingue deux sortes de loi, la loi particulière (nous dirions le droit positif) et la loi commune ou naturelle. L'*équité* répare les défauts des lois et y supplée pour les circonstances qu'elles n'ont pas prévues. La *liberté* se définit comme le « pouvoir de faire ce qu'on veut à moins qu'on en soit empêché par la force, ou par les loix ».

Dieu est un « être souverain qui est très parfait, qui n'a ni commencement, ni fin ». Le verbe *créer* « se dit proprement de Dieu, & il signifie faire de rien quelque chose ». *Catolique* veut dire : « Qui est dans la générale & véritable créance. » Le *renégat* est « celui qui a renoncé Jésus-Christ pour embrasser la Religion des infidelles ». *Chrétien* n'est pas seulement un adjectif ou un nom, c'est aussi un adverbe qui signifie « intelligiblement » (« parler *chrétien* »). La *métaphisique* est « la partie de la philosophie qui nous donne la connoissance de l'être en général, & des êtres qui sont au-dessus des choses corporelles, comme de Dieu & des Anges ».

En philosophie, Richelet se réfère à la tradition scolastique, d'une part, et à Descartes, d'autre part. Il rappelle, par exemple, que les philosophes admettent trois opérations de l'esprit : concevoir, juger et raisonner. Ou encore que l'on distingue cinq universaux : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident. Richelet écrit aussi que « l'âme est la cause formelle de la vie ». Sa définition du temps – « la mesure du mouvement » – est d'inspiration aristotélicienne. Mais il marque une certaine distance vis-à-vis d'Aristote qui « est un grand philosophe, mais il ne dit pas toujours vrai ». Richelet définit les *catégories* comme « diverses classes

auxquelles Aristote a voulu réduire les objets de nos pensées ».

Descartes est certainement le philosophe pour qui il a le plus de considération. Richelet oppose ainsi deux sortes de philosophie : « Il y a une philosophie utile & nécessaire, qui est celle de Descartes & de Gassendi & une autre qui est querelleuse, chicaneuse & toute afreuse, qui est celle des gens de colège ». La définition de l'homme par Richelet est celle de Descartes : « L'homme est un composé d'un corps & d'une âme raisonnable. » La vie est l'union de l'âme avec le corps (une union, ajouterait peut-être Descartes, qu'on ressent sans pouvoir l'expliquer) et la mort est la séparation de l'âme d'avec le corps. L'*esprit* est une « substance qui pense ». Le *sens commun*, ou « bon sens », est « la lumière & l'intelligence raisonnable avec laquelle naissent force gens ». Bon sens et raison ne font qu'un chez Descartes ; cette synonymie se retrouve dans la définition que donne Richelet de la *raison* : « Puissance de l'âme qui sépare le faux du vrai. C'est aussi une connoissance de la fin & des moyens que l'homme doit avoir dans sa conduite. » L'influence de Descartes sur Richelet est présente également dans sa définition de la *précision* : « C'est l'action de nôtre esprit qui ne pouvant comprendre parfaitement les choses un peu composées, les considère par parties & par les diverses faces que ces choses peuvent recevoir. » Et lorsque Richelet définit la *substance*, il prend l'exemple d'un morceau de cire. Il semble, d'autre part, avoir autant d'estime que Descartes pour le scepticisme : « Les Pirroniens soutiennent qu'il n'y a point de sience mais les Pirroniens sont foux. »

Il y aurait tant à dire encore. Je me contenterai de mentionner pour finir deux définitions et une citation. Qu'est-ce qu'une *lettre* ? Un « entretien qu'on a par écrit avec les absens ». Qu'est-ce qu'un *objet* ? Une « chose où l'on arrête sa pensée, son cœur, son but, ou son dessein ». La citation : « Faites, Seigneur, que nous connoissions la brièveté de nos jours, afin d'acquérir la sagesse du cœur. » Puisse cette prière (celle du douzième verset du psaume 90) être exaucée !

Notes

1 – [NdE] *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise par P. Richelet*, A Geneve Chez Jean Herman Widerhold, 1680 (1re édition), consultable sur BnF Gallica https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k509323
Sur cet ouvrage, on pourra consulter l'étude de Gilles Petrequin, *Le « Dictionnaire françois » de P. Richelet (Genève, 1679/1680). Étude de métalexicographie historique*, Louvain/Paris, Peeters, 2009.

2 – Je suis bossu.

3 – Si un mari n'est pas assez vigoureux…

4 – Celle des cocus, « dont la troupe est fort nombreuse ».

5 – Il y a « quelque chose dans ses affaires qui ne va pas bien ».

6 – Qui ne manquerait pas à sa parole.

7 – Je lui donnerais de la peine.

8 – Une femme qui a fait un enfant sans être mariée.

9 – Un endroit où je n'irai plus jamais.